



DECLARATION CONJOINTE

pour

le Lancement du Partenariat 2025-2035 entre le Cameroun et CAFI

de

**Son Excellence le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du
Territoire de la République du Cameroun,
M. Alamine Mey**

et

**de la Ministre Fédérale en charge de la Coopération Economique et du
Développement de la République fédérale d'Allemagne,
Mme Svenja Schulze,**

**au nom du Conseil d'Administration de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
(CAFI)**

Nous, signataires de la présente déclaration, réunis ce 7 octobre 2024 lors de la Conférence pour la Durabilité tenue à Hambourg en Allemagne,

Reconnaissant :

- L'Accord de Paris signé le 12 décembre 2015 par les Parties à la CCNUCC ;
- La Déclaration de Kunming adoptée lors du Segment de Haut Niveau de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité en octobre 2021 ;
- La Déclaration de la COMIFAC du 26 août 2021 pour un Accord Equitable pour les forêts du Bassin du Congo ;
- La Résolution UNEP/EA.4/RES.16 sur la Conservation et la Gestion durable des Tourbières du 15 mars 2019 ;
- La Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres du 2 novembre 2021 ;
- La participation de la République du Cameroun à la Coalition pour une Haute ambition pour la nature ;
- La gravité des enjeux liés aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité ;
- Le rôle central joué par les forêts tropicales du bassin du Congo, et plus particulièrement les forêts de la République du Cameroun, en termes de services écosystémiques, de stockage de carbone et en termes de régulation de la pluviométrie pour l'agriculture aux niveaux national et régional ;

- Les orientations de la Vision 2035, de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 et de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) de la République du Cameroun ;
- L'ampleur des défis devant être relevés par la République du Cameroun pour atteindre l'émergence ;
- L'importance de renforcer les politiques d'utilisation des terres et de la gestion durable des ressources naturelles pour contribuer aux efforts de développement du pays ;

Saluons le lancement d'un partenariat de long terme entre la République du Cameroun et l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale sur la période 2025-2035, tel qu'acté dans la présente Déclaration signée par les parties et la Lettre d'Intention annexée, pour promouvoir un développement vert, une transition de l'agriculture conventionnelle et des structures économiques en général vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et libres de déforestation.

Nous affirmons notre volonté conjointe actée ce 7 octobre 2024, à travailler collectivement d'ici 2035 sur base de financements conséquents, additionnels, nouveaux et prévisibles pour l'atteinte d'objectifs ambitieux et concrets, à savoir :

D'une part :

- arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des sols conformément à la Déclaration de Glasgow, travailler au cours des deux prochaines années à stabiliser la perte du couvert forestier puis ensuite, à la réduire progressivement et considérablement d'ici 2029 pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Glasgow, en prenant comme référence la moyenne historique de déforestation estimée à 110 000 ha par an sur la période 2016-2022, et le niveau de référence qui sera soumis par le Gouvernement du Cameroun à la CCNUCC en 2025; ainsi que sur base de la mobilisation de ressources effectives, y compris de source internationale, pour l'atteinte dudit objectif conformément au « principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales » acté par la CCNUCC ;
- compenser les pertes résiduelles de couvert forestier par la régénération naturelle ainsi que le boisement-reboisement et l'agroforesterie ;
- préserver le fonctionnement des zones humides et des zones de tourbières en les gérant durablement, en les préservant et en restaurant les zones déjà asséchées;
- tout en assurant et en favorisant le développement de chaînes de valeur agricoles, forestières et minières durables, compétitives, inclusives et créatrices d'emplois permettant l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Et d'autre part :

- travailler de manière conjointe et concertée à la mobilisation progressive d'ici 2035, en sus des 60 millions de dollars déjà approuvés par CAFI sur la période 2025-2027 et conformément à la déclaration de la COMIFAC pour un Accord Equitable pour les Forêts du Bassin du Congo signée le 26 août 2021, d'un montant prévisionnel de 2,5 milliards de dollars américains composés comme suit :
 - 500 millions de dollars américains de dons, selon les modalités définies par la Lettre d'Intention, et dont une partie importante appuiera la structuration de prêts liés au

développement durable et/ou d'autres financements innovants et basés sur la performance, créant un effet de levier financier ;

- 500 millions de dollars américains de prêts liés au développement durable auprès d'institutions financières internationales ;
- 1,5 milliards de dollars américains auprès du secteur privé.

La présente Déclaration et la Lettre d'Intention annexée serviront d'instruments pour fixer des engagements respectifs et la mobilisation des financements additionnels tant publics que privés, domestiques, bilatéraux et multilatéraux pour permettre à la République du Cameroun d'atteindre ses ambitions de développement vert en même temps que ses objectifs de croissance et de développement contenues dans la SND30 et la vision 2035.

Nous saluons la bonne collaboration entre les équipes techniques du Gouvernement du Cameroun et de CAFI, et les encourageons à poursuivre et à finaliser les modalités de lancement des projets retenus pour la période 2025-2027 en collaboration avec les agences d'exécution retenues.

Nous espérons que ce partenariat servira d'inspiration et d'exemple de réussite pour d'autres.

Signé à Hambourg le 7 octobre 2024.

Pour le Ministère de l'Economie, du Plan
et de l'Aménagement du Territoire de la
République du Cameroun

Pour le Ministère Fédéral de la Coopération
Economique et de Développement de la
République Fédérale d'Allemagne

*Au nom du Conseil d'Administration de
l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
(CAFI)*

Alamine Ousmane Mey
Ministre

Svenja Schulze
Ministre Fédérale

